

Département du Jura
Communauté
d'Agglomération



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil Communautaire

Délibération

Séance du 12 décembre 2024

Délibération n°DCC-2024-132

Rapporteur : M. Hervé GUY

OBJET :

**Demande d'ouverture d'une enquête publique préalable à la
déclaration d'utilité publique conjointe à une enquête parcellaire
relatives au projet d'extension de la zone d'activités en vue de
l'implantation d'un nouvel abattoir sur la commune de Perrigny - 6 PJ**

Président : Monsieur Claude BORCARD

Secrétaires de séance : Monsieur Thomas BARTHELET et Madame Marie-France LUCIUS

Membres présents :

BORCARD Claude - GROSSET Pierre - POULET Pierre - JANIER Claude - GUY Hervé -
BAILLY Jean-Yves - JAILLET Antoine - LAGARDE Sylvie - MOREAU Serge - TARTAVEZ
Patrick - GALLET Maurice - BILLOT Dominique - PATTINGRE Alain - FOURNOT Philippe -
LANNEAU Jean-Yves - TISSERAND Sylvie - MARANO Paulette - CAUZO Louis - BAILLY
Thierry - LOUVAT Christine - RAVIER Jean-Yves - PERRIN Anne - GAFFIOT Thierry -
FATON Nelly - MAILLARD Marie-Pierre - BARTHELET Thomas - PARAISO Nicole -
GUILLERMOZ Jacques - BOTTAGISI Jeanne - RAMEAU Jean-Philippe - ALARY Sylvain -
BOIS Christophe - OLBINSKI Sophie - GRICOURT Philippe - CHAMBARET Agnès -
HUELIN Jean-Philippe - FISCHER Michel - PAILLARD Véronique - CHANET MOCELLIN
Patricia - BUCHAILLAT Jean-Paul - JAILLET Gérard - NEILZ Patrick - BARBARIN André -
TROSSAT Céline - MATHEZ Sylvie - VINCENT Philippe - JUNIER Michel - LUCIUS Marie-
France - CHALUMEAUX Dominique - PYON Monique - CARON Anne - BERNARD Christine
- CHARDON Alexandre - ROUSSE Thomas

Membres absents excusés :

CORDELLIER Jérôme donne procuration à GUY Hervé - ECOIFFIER Jean-Marie donne
procuration à CARON Anne - BARTHE Guillaume donne procuration à MARANO Paulette -
CHANGARNIER Claude donne procuration à PERRIN Anne - GOUGEON Emilie donne
procuration à BORCARD Claude - BOURGEOIS Willy donne procuration à BARTHELET
Thomas - FILOTTI Anne donne procuration à MAILLARD Marie-Pierre - ROUPLY Aurélie
donne procuration à FATON Nelly - MINAUD Emily donne procuration à OLBINSKI Sophie -
ISSANCHOU Stéphane donne procuration à CHARDON Alexandre - THOMAS Jean-Paul
donne procuration à PATTINGRE Alain - MONNET Maurice donne procuration à ROUSSE
Thomas

Nombre de conseillers en exercice : 63

Nombre de conseillers présents à la délibération : 54

Convoqué le : 6 décembre 2024

Affiché le : 16 décembre 2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

039-200071116-20241212-DCC-2024-132-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2024

Délibération n° DCC-2024-132 : Demande d'ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité
publique conjointe à une enquête parcellaire relatives au projet d'extension de la zone d'activités en vue de
l'implantation d'un nouvel abattoir sur la commune de Perrigny - 6 PJ

E.C.L.A. - Séance du 12 décembre 2024 (Page 1)

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2121-29 et suivants ;
- Vu le Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;
- Vu le Code de l'environnement, notamment les articles L561-1 et suivants ;
- Vu les statuts de ECLA, notamment la compétence Développement Economique exercée par ECLA
- Vu le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Perrigny ;

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire le projet d'extension de la zone d'activités de Lons-Perrigny en vue de l'implantation d'un nouvel abattoir.

Conçu dans les années 70 pour 2 000 T, l'abattoir traite aujourd'hui 5 600 T. Il est vieillissant, sous-dimensionné et nécessite des travaux importants de renouvellement d'équipements lourds.

Face aux conditions de travail dégradées, la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations (DDETSPP) a mis en demeure la direction de l'abattoir de mettre en œuvre plusieurs travaux d'amélioration.

Une visite du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) a également été réalisée afin que l'employeur prenne les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des salariés.

L'abattoir de Perrigny est un acteur clé pour une agriculture et une alimentation durable dans la région, son maintien et son extension sont essentiels pour plusieurs raisons :

- L'abattoir de PERRIGNY a été retenu au schéma régional des abattoirs porté par la Région Bourgogne Franche Comté.
- Le maintien d'un abattoir sur le territoire de ECLA et son extension permet de répondre aux enjeux du Plan Alimentaire Territorial du Pays Lédonien. L'abattoir joue un rôle central dans les filières AOC Comté et viande, essentielles pour l'autonomie alimentaire du territoire. Avec la fermeture de plusieurs abattoirs dans la région, l'abattoir de Perrigny est vital pour soutenir l'agriculture locale et éviter les déplacements d'animaux.
- D'un point de vue environnemental, le nouvel abattoir permet de maintenir la filière viande sur le territoire. Le bétail est essentiel pour l'entretien des prairies, cruciales pour la filière AOC Comté. 85 % de la surface agricole d'ECLA est composée de prairies et ECLA intervient pour leur maintien. Elles réduisent l'érosion des sols, limitent l'utilisation de produits chimiques, et favorisent la biodiversité. Elles participent à l'amélioration de la qualité de l'eau.
- D'un point de vue économique, l'abattoir de PERRIGNY soutient l'emploi local : 78 emplois directs (abattoir + grossistes) auxquels se rajoutent les emplois indirects liés à l'exploitation et à la maintenance de l'équipement. De plus, l'abattoir pourrait se diversifier en augmentant sa capacité de découpe, notamment pour la filière bio, et traiter localement des produits comme les steaks hachés. Cela permettrait de mieux gérer la production locale et de réduire les transports vers d'autres régions, renforçant ainsi la filière locale.
- Le nouvel abattoir est essentiel pour garantir le bien-être animal : l'amélioration des conditions d'abattage, par le biais de stabulation plus grande et adaptée aux différents gabarits des animaux ainsi que le maintien correct et adapté à leur gabarit pendant l'étourdissement, doit également être étudiée afin de répondre à la pression croissante en matière sociétale sur le bien-être animal.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2024

- Enfin, le nouvel abattoir va permettre aux salariés de travailler dans de meilleures conditions en offrant des équipements modernes et confortables, et permettra de garantir leur sécurité.

L'étude de faisabilité réalisée en 2021 a démontré l'impossibilité de réhabiliter l'équipement existant.

Actuellement, ECLA gère plusieurs zones d'activité d'intérêt communautaire. Des terrains sont disponibles sur les zones d'activités de Chilly le Vignoble/Messia sur Sorne, Courlans et Courlaoux. Cependant aucune de ces zones d'activités sont raccordées à la station d'épuration de Courlaoux qui n'est pas en capacité d'accueillir des effluents correspondant à 6 000 Équivalent Habitants.

Plusieurs réunions avec les maires des communes limitrophes de Lons le Saunier se sont tenues pour identifier les terrains potentiels, notamment en zone déjà artificialisée.

La recherche d'un nouveau foncier ayant le moins d'impact possible a conduit à proposer l'implantation de l'abattoir en extension de la zone d'activité Lons-Perrigny. Le PLU de Perrigny devra être mis en compatibilité.

Ce projet impacte 21 parcelles privées représentant 10 comptes fonciers.

Suite aux négociations amiables de l'Espace Communautaire Lons Agglomération, seules les parcelles privées AH 36 / 37 / 250, et AI 318 / 327 sur la commune de PERRIGNY ont pu être acquises par voie amiable. Pour les autres parcelles, les propriétaires n'ont pour l'instant pas répondu favorablement à l'offre d'acquisition et les négociations sont toujours en cours.

Il s'avère donc nécessaire de préparer le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique conjoint à un dossier d'enquête parcellaire. Pour cela il convient de solliciter de Monsieur le Préfet l'ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique et conjointe à une enquête parcellaire.

Les négociations amiables peuvent se poursuivre le long de cette procédure.

CONSIDÉRANT qu'ECLA a l'intention d'étendre la zone d'activité de Lons-Perrigny en vue de l'implantation d'un nouvel abattoir ;

CONSIDÉRANT que le PLU de Perrigny doit être mis en compatibilité ;

CONSIDÉRANT que ce projet nécessite l'acquisition d'emprises foncières, qu'étant donné le temps nécessaire à l'acquisition du terrain, à l'aboutissement des procédures, à la réalisation des travaux, la maîtrise du foncier doit être poursuivie ;

CONSIDÉRANT que pour mener à bien son projet, il est indispensable que les parcelles cadastrées section AH n° 33 / 34 / 36 / 37 / 39 / 40 / 42 / 43 / 44 / 45 / 154 / 155 / 156 / 250 / 253 / 254 / 275 / 277 / 279 et AI 318 / 327 sur la commune de Perrigny soient placées sous maîtrise foncière publique ;

CONSIDÉRANT qu'au vu de l'importance de ce projet pour l'Espace Communautaire Lons Agglomération et des difficultés rencontrées dans le cadre des négociations, le recours à la procédure d'expropriation en vue de la réalisation du projet communautaire est nécessaire.

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après délibération, à la majorité avec 62 voix pour et 1 voix contre (HUELIN Jean-Philippe),

- **CONFIRME** son accord pour que ces acquisitions soient réalisées par voie amiable ou par voie d'expropriation,

- **ACCEPTE** le lancement de la procédure d'expropriation par ECLA.

039-200071116-20241212-DCC-2024-132-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2024

- **APPROUVE** les dossiers d'enquêtes publiques préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire présentés en annexe,
- **SOLLICITE** de Monsieur le Préfet du Jura l'ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique et conjointe à une enquête parcellaire,
- **AUTORISE** M. le Président à signer tous les documents à intervenir.

Pour extrait conforme,
Le Président,



Claude BORCARD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

039-200071116-20241212-DCC-2024-132-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2024